



REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION DES OPERATIONS DOUANIERES

N° 037 /DGD/DOD/Ass/scb

Dakar, le 17 DEC. 2015

Le Directeur

MESSAGE

Origine : Directeur des Opérations douanières ;

Pour action : DRDP, DRO;

Pour info : - Directeur général des Douanes (ATCR) ;
- Coordonnateur (ATCR).
- DSID (dispositions utiles à prendre) ;
- BRPC (dispositions utiles à prendre).

Objet : Ouverture exceptionnelle des bureaux de douane.

Dans la perspective de la fin de l'année budgétaire, je vous demande de prendre les dispositions pour assurer l'ouverture exceptionnelle des grands bureaux de dédouanement les samedis, 19 et 26 décembre 2015, 2 et 9 janvier 2016.

Sont concernées les unités suivantes :

- Bureau des Douanes Dakar Port Nord ;
- Bureau des Douanes Dakar Port Sud ;
- Cellule Scanner ;
- Bureau des Douanes Dakar Yoff.

J'attache du prix à l'exécution correcte de cette directive

Mamadou GADIAGA